

Frais de sortie indivision si vente judiciaire

Par **Eric2**, le **02/06/2020 à 15:14**

Bonjour, voici ma question:

S'agissant d'un bien en indivision entre 7 personnes, si, par exemple, 4 personnes veulent en sortir et que les 3 autres refusent sans vouloir racheter leurs parts, j'ai compris qu'il devait y avoir une vente judiciaire avec des frais supportés par celui qui veut sortir. Mais dans le cas où 4 personnes sur 7 veulent sortir, ces frais sont-ils divisés ou multipliés par 4 ?

Merci de votre éclairage